



La protection sociale dans les finances publiques

La croissance des dépenses de protection sociale, plus forte que celle de l'activité économique sur longue période, constitue un enjeu majeur pour les finances publiques. En effet, les administrations publiques jouent un rôle prépondérant : en 2017, elles versent 91 % des prestations de protection sociale, contre 9 % pour le secteur privé (associations, mutuelles et institutions de prévoyance, employeurs, etc.) [voir fiche 2]. Les administrations publiques versent ainsi 661,3 milliards de prestations en 2017.

Les prestations sociales constituent la moitié des dépenses publiques

Parmi les administrations publiques, l'activité des administrations de Sécurité sociale (caisses d'assurance maladie, de retraite, d'allocations familiales, hôpitaux publics, etc.) [voir glossaire] est majoritairement consacrée à la protection sociale, tandis que celle des autres administrations est plus variée. Le versement de prestations sociales en espèces ou en nature constitue 88 % des dépenses totales des administrations de Sécurité sociale, 19 % de celles de l'administration publique centrale et 14 % de celles des administrations publiques locales en 2017. Au total, 51 % des dépenses des administrations publiques sont consacrées aux prestations de protection sociale (*graphique 1*).

Une partie des autres dépenses des administrations publiques est également liée indirectement à la protection sociale : gestion des prestations, définition des politiques publiques, transferts vers le secteur privé pour financer leurs prestations, etc.

En 2017, les dépenses publiques représentent 56,4 % du PIB et, parmi elles, les prestations de protection sociale, 28,8 %. Depuis 1990, la part des dépenses publiques dans le PIB a augmenté de 6,2 points : cela correspond pour l'essentiel à la progression des prestations versées par les administrations publiques dans le PIB, la part des autres dépenses publiques (éducation, Défense, etc.) retrouvant quasiment en 2017 son niveau de 1990. La part des prestations dans le total des dépenses publiques est passée de 45,2 % en 1990 à 51,1 % en 2017 (*graphique 2*), faisant de la protection sociale un enjeu majeur de maîtrise des dépenses publiques, au-delà de ses rôles stabilisateur et redistributif (voir fiches 5 et 6). Toutefois, pour la première fois depuis 2007, les prestations de protection sociale versées par les administrations publiques progressent à un rythme moindre (+1,8 %) que l'ensemble des dépenses publiques (+2,3 %). Celles-ci accélèrent notamment sous l'effet du dynamisme des dépenses de personnel des administrations publiques centrales et locales (créations de poste dans l'enseignement et la Défense, revalorisation du point d'indice des fonctionnaires), ainsi

que de l'accélération de l'investissement des administrations locales.

Deux tiers des prélèvements obligatoires financent la protection sociale

Les prélèvements obligatoires (PO¹) constituent la principale composante des recettes publiques. En 2017, ils s'établissent à 45,2 % du PIB (*graphique 3*), soit légèrement plus qu'en 2016 (44,6 %). Cette augmentation provient quasi intégralement des prélèvements obligatoires ne finançant pas la protection sociale, soit environ un tiers de l'ensemble des PO. Les effets haussiers de l'amélioration de la conjoncture économique et des mesures nouvelles (montée en charge de la fiscalité écologique, contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés, etc.) n'ont été qu'en partie compensés par les effets baissiers du Pacte de responsabilité et de solidarité, qui s'amoinrent en 2017.

Parmi les PO finançant la protection sociale, soit environ deux tiers, un peu plus de la moitié (53,2 %) sont prélevés au profit direct des administrations de Sécurité sociale. En 2017, les prélèvements obligatoires finançant la protection sociale représentent donc 30,0 % du PIB, une part quasi stable par rapport à 2016 (29,9 % en 2016).

Le solde des administrations de Sécurité sociale redevient excédentaire en 2017

Le solde des administrations de Sécurité sociale, dont l'activité est principalement consacrée à la protection sociale, redevient positif en 2017 (5,3 milliards d'euros) [*graphique 4*], après huit années consécutives de déficit. Toutefois, le solde de l'ensemble des administrations publiques reste déficitaire en 2017 (63,6 milliards d'euros). La dette des administrations de Sécurité sociale s'élève à 225,6 milliards d'euros, elle a progressé de plus d'un quart entre 2010 et 2017 (+28,8 %). Elle représente le dixième de la dette de l'ensemble des administrations publiques.

La situation de la France en Europe

D'après Eurostat, par rapport au reste de l'Union européenne, la France se classe :

- en première position, devant la Finlande, pour la part des dépenses publiques dans le PIB en 2017 ;
- en première position, devant le Danemark, pour le taux de PO dans le PIB (au sens d'Eurostat : y compris cotisations imputées) en 2017 ;
- en cinquième position pour le poids de la dette dans le PIB en 2017.

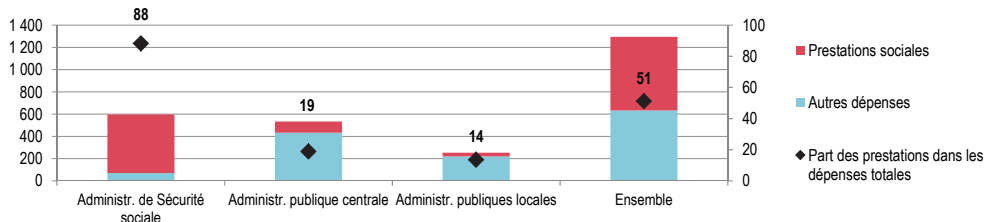
1. Ensemble des impôts et des cotisations sociales effectives perçus par les administrations publiques et l'Union européenne.

Pour en savoir plus

> Insee (2019), *Tableaux de l'économie française – édition 2019*, fiches 13.1 « Dette et déficit publics », 13.2 « Prélèvements obligatoires » et 13.3 « Dépense publique ».

Graphique 1 Prestations sociales dans les dépenses, par sous-secteur des administrations publiques

En milliards d'euros (échelle de gauche) et en % du total des dépenses des APU (échelle de droite)



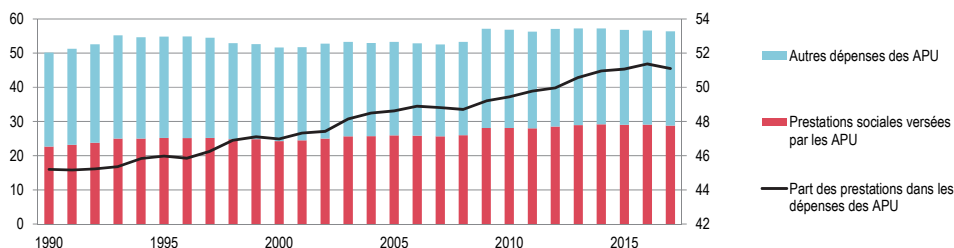
Note > Les prestations sociales sont rapportées à l'ensemble des dépenses, hors éléments imputés, consolidées des transferts internes. Voir annexe 1 pour plus de détails sur les subdivisions des secteurs institutionnels en comptabilité nationale.

Lecture > En 2017, les prestations de protection sociale prises en charge par les administrations publiques locales représentent 14 % du total de leurs dépenses, qui s'élèvent à 254,3 milliards d'euros.

Sources > DREES, CPS ; Insee, CNA.

Graphique 2 Part des prestations sociales dans les dépenses des administrations publiques (APU)

En % du PIB (échelle de gauche) et en % du total des dépenses des APU (échelle de droite)

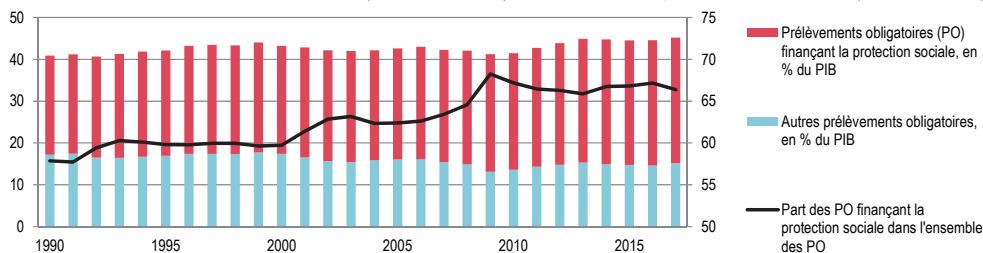


Note > Les prestations sociales sont rapportées à l'ensemble des dépenses, hors éléments imputés, consolidées des transferts internes.

Sources > DREES, CPS ; Insee, CNA.

Graphique 3 Part du financement de la protection sociale dans les prélèvements obligatoires

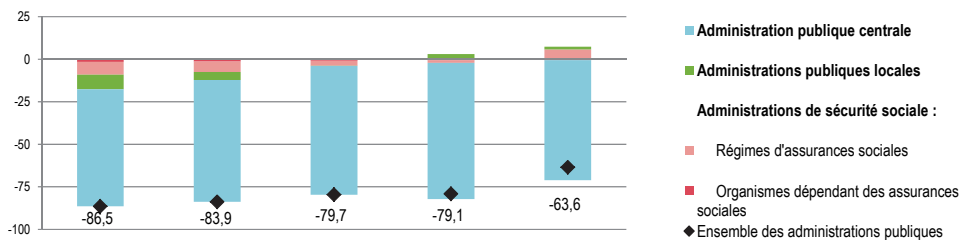
En % du PIB (échelle de gauche) et en % du total des prélèvements obligatoires (échelle de droite)



Sources > DREES, CPS ; Insee, CNA.

Graphique 4 Solde public par sous-secteur institutionnel

En milliards d'euros



Source > Insee, CNA.